

des Canadiens et des Canadiennes. J'ajouterai que la charte des Nations Unies oblige tous les pays membres à encourager le respect universel des droits de la personne. Pour le Canada, les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme sont enchâssés dans les règles du droit international coutumier, auxquelles tous les gouvernements sont tenus de se conformer.

Les droits de la personne ne représentent pas uniquement un but énoncé dans la charte des Nations Unies. Ils ont aussi un lien direct avec les objectifs onusiens en matière de sécurité, de développement et d'assistance humanitaire. Le Canada a joué un rôle important dans la décision de créer la charge de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, dont le vaste mandat vise la promotion et la protection de ces droits, la prévention des violations, l'assistance technique et la coordination des activités relatives aux droits de la personne dans l'ensemble du système des Nations Unies. J'aimerais connaître vos vues sur la façon de rendre cette charge le plus efficace possible, car il nous reste encore à transposer ce mandat sur le plan pratique, à intégrer les activités du haut commissaire et d'autres mécanismes de promotion des droits de la personne dans le travail qu'accomplit l'Organisation au niveau politique et sur les plans de la sécurité et du développement, et dans ses opérations de prévention et de maintien ou de rétablissement de la paix.

J'aimerais insister sur ce dernier point, les nombreux déplacements que j'ai effectués cette année en qualité de secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique m'ayant fermement convaincue que la paix et la sécurité sont inextricablement liées au respect des droits de la personne.

Les deux problèmes sont liés. D'une part, la guerre et l'agitation civile provoquent de toute évidence de graves violations des droits les plus fondamentaux de la personne. Nous avons tous en mémoire l'exode massif des réfugiés fuyant le Rwanda l'été dernier. Jour après jour, la télévision nous a montré ces horribles images d'hommes, de femmes et d'enfants mourant du choléra dans la boue des camps de réfugiés, et de nombreuses autres personnes victimes de massacres dans leur pays, où sévit encore la menace de nouvelles exactions. D'autre part, ce sont souvent les violations non réprimées des droits de la personne qui finissent par provoquer des conflits si tragiques.

J'en suis ainsi amenée à croire personnellement que si les nations du monde ne peuvent pas toujours intervenir pour empêcher de telles tragédies humaines, les gouvernements soucieux d'assurer le respect des droits de la personne, dont le nôtre, doivent se tourner vers la prévention des conflits et la médiation. C'est le rôle habituellement joué par les Casques bleus, mais ceux et celles d'entre nous qui se rendent dans des